Image not found or type unknown

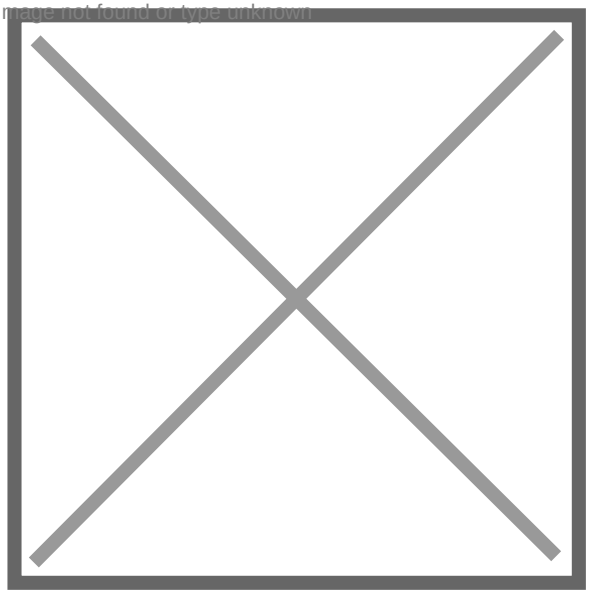

Abonnement canal satellite

Par **pasquet**, le **08/06/2010** à **15:42**

Bonjour,

Je viens de déménager de l'oise afin d'emmenager dans le Haut Rhin.

Je souhaite à cette occasion resilier mon abonnement canal satellite (date d'écheance ecrite sur le magazine des programmes canalsat = Septembre 2010). Je suis abonné chez eux depuis 4 ans.

Pour ce faire, je leur ai envoyé une demande de résiliation par courrier en recommandé avec AR (que j'ai recu) avec un document de la mairie (je suis locataire au dessus d'une mairie) me disant que je n'ai pas le droit de poser de parabole.

Suite a ce courrier, Canalsatellite me dit qu'ils ne prennent pas en compte ma demande car je pourrai si je le veux recevoir canalsattelite par l'ADSL.

Peuvent-ils refuser ma demande et donc m'obligé à prendre un abonnement internet afin de recevoir leur programme?

sans internet, je devrais continuer de payer mon abonnement Canalsat alors que je ne peut pas le recevoir leurs programmes.

Merci d'avance pour votre réponse.
Cordialement
PASQUET Stéphane

Par **LeKingDu51**, le **08/06/2010** à **22:52**

Bonjour,

Déjà, une question toute bête qui va permettre d'éviter tout débat : êtes vous toujours engagé auprès de Canalsatellite ?

Si tel n'est pas le cas, alors peu importe votre motif, ils n'ont aucune raison de vous refuser votre résiliation.

Si vous êtes encore engagé, alors il faudra regarder dans les CGV les modalités pour résilier l'abonnement pour impossibilité d'obtenir le service.

Toutefois, ils ne peuvent pas vous imposer de souscrire à un abonnement ADSL pour pouvoir continuer à recevoir le service.

Cdlt

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés